

*100 % d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
dans les territoires
avec un nouveau cadre d'emploi
pour le musicien intervenant DUMISTE*

*FNAMI / CORD
Août 2021*



Nous,
Musiciens intervenants DUMISTES,
Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant,
Organisés au sein de la FNAMI (Fédération Nationale des Musiciens Intervenants),
et du CORD (Collectif pour la reconnaissance du DUMI)

avons la volonté d'assurer l'avenir de notre métier

portés par l'envie de durer dans un métier
que nous avons choisi,
auquel nous sommes formés
et dont nous portons les valeurs

NOS OBJECTIFS

1. Favoriser le lien social sur un territoire par la pratique artistique
2. Faire progresser l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
3. S'appuyer sur des professionnels qualifiés

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| EAC - Education Artistique et Culturelle | P 5 |
| Le DUMISTE : un professionnel de l'EAC sur un territoire | P 9 |
| Le DUMISTE : un agent du territoire – acteur au quotidien – faiseur de lien | P 14 |
| Le DUMISTE : des fonctions multiples – formateur – coordinateur | P 17 |
| Le DUMISTE : un emploi féminin | P 21 |
| Le cadre d'emploi du DUMISTE | P 22 |
| Constats positifs | P 23 |
| Constats négatifs : les risques professionnels affectant le DUMISTE | P 24 |
| Constats du CSFPT et des syndicats | P 28 |
| Le DUMISTE : déclassement – inégalités – incohérences | P 33 |
| Le DUMISTE : un enseignant parmi d'autres | P 36 |
| Les partenaires du DUMISTE en catégorie A | P 37 |
| DUMISTE : une impasse professionnelle | P 41 |
| Nos préconisations : un nouveau cadre d'emploi adapté - Professeur PEAC | P 43 |
| Le « Grenelle » de l'EAC - Le Valois de la Culture | P 50 |

EAC - Education Artistique et Culturelle

1. Parmi les “langages de l’art et du corps”, **l’éducation musicale fait partie des enseignements obligatoires** du socle commun (BO n°17 du 23 avril 2015)

2. **L'EAC est un axe prioritaire de la politique gouvernementale**, visant la pratique artistique et culturelle pour tous, dans tous les territoires.

Le parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC) couvre l’ensemble de la scolarité

Le ministère de la culture précise que "Pour atteindre cet objectif, la présence des arts et de la culture à l'école est fondamentale"

www.culture.gouv.fr - Réussir l'objectif « 100% EAC à l'école »

Les 3 piliers de l'EAC

- Fréquenter: La rencontre avec les œuvres et avec les artistes
- Pratiquer : La pratique artistique
- S'approprier : La connaissance

www.education.gouv.fr - À l'école des arts et de la culture

Les clés d'une EAC réussie

- La fréquentation, la pratique et l'appropriation par une action **dans la durée**
- La maîtrise d'une **démarche de projet** associant différents partenaires
- Une bonne **articulation d'une chaîne de métiers** complémentaires: artistes, enseignants, médiateurs, responsables culturels et territoriaux...
- Un **pilotage** assurant une cohérence du PEAC à l'échelon local

Les clés d'une EAC réussie

(rapport Doucet "Les territoires de l'éducation artistique et culturelle" - 2017)

www.gouvernement.fr - rapport_sandrine_doucet.pdf

- *"Nous avons pu constater...tout le bénéfice d'une gestion centralisée des dossiers... ou bien encore **l'importance d'une personne dédiée par la collectivité locale à l'ingénierie centralisée de l'ensemble des projets** (p.53)"*
- *"Il faut souligner **la place singulière des musiciens-intervenants diplômés, les «dumistes»,** comme intervenants au sein du premier degré... Leur compétence et leur expérience sont une chance pour la qualité d'élaboration des projets musicaux qui doivent nourrir le PEAC." (p.71)*
- *"**La place du musicien intervenant doit être consolidée** à l'intérieur de l'école, tout en le positionnant clairement comme médiateur à l'extérieur, notamment pour effectuer les passerelles nécessaires avec les animateurs, dont la nature de l'intervention est différente."(p.71)*
- *"Là où il est présent, le musicien intervenant devrait être associé à **la coordination des projets du PEAC** dans sa discipline, **à l'échelle de l'établissement, voire des réseaux d'établissements.**"(p.71)*

Le DUMISTE : professionnel de l'EAC sur un territoire

Les deux missions principales du DUMISTE sont :

- l'éducation musicale
- l'éducation artistique et culturelle

Le DUMISTE met ses compétences musicales au service des apprentissages.

À l'école, il inscrit son action dans le long terme afin d'accompagner chaque enfant tout au long de sa scolarité dans son parcours d'éducation musicale, artistique et culturelle.

Le DUMISTE : professionnel de l'EAC sur un territoire

Les DUMISTES bénéficient

- d'une **formation universitaire et professionnelle** de haut niveau (1500h dans un CFMI*) qui les prépare aux « quatre dimensions » de leurs fonctions complexes et multiples
- d'une **formation attestée par un diplôme de niveau 6 (Master 1):
le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant**

www.service-public.fr/nomenclature-des-diplomes-par-niveau

*Centre de Formation de Musiciens Intervenants

Le DUMISTE: un professionnel de l'EAC sur un territoire

Le DUMISTE est un précurseur dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle : en 35 ans d'existence, le métier a cumulé une expertise dans le domaine de l'intervention et de la médiation artistique.

Au quotidien et tout au long de la scolarité primaire, le DUMISTE :

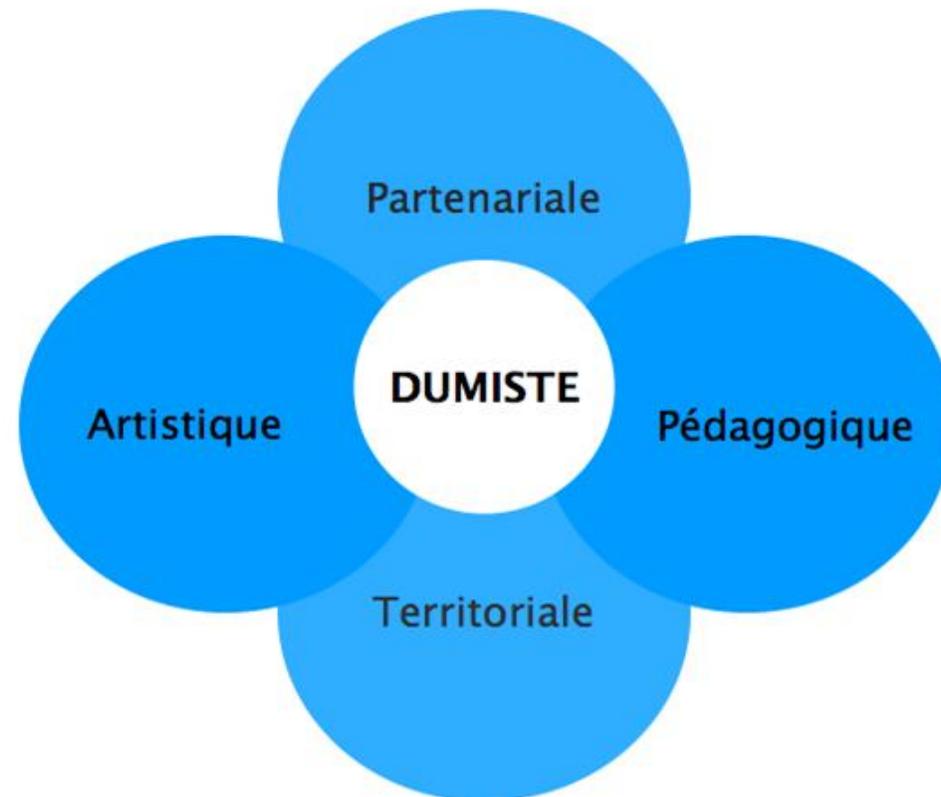
-met les publics en contact avec les artistes et les œuvres

-fait pratiquer la musique

-contribue à la construction de connaissances et d'une culture commune

Le DUMISTE: un professionnel de l'EAC sur un territoire

Chaque DUMISTE exerce quatre fonctions dans le cadre de ses missions



Le DUMISTE: un professionnel de l'EAC sur un territoire

Les compétences du DUMISTE (fiche métier RNCP)

- compétences musicales et artistiques
- compétences didactiques et pédagogiques
- compétences de conception et d'encadrement
- compétences éthiques et relationnelles
- compétences d'innovation et de recherche

www.francecompetences.fr - Présentation DUMI

Sur le RNCP (Répertoire National de Certifications Professionnelles) sont classées les certifications à finalité professionnelle, par niveau de qualification et de domaine d'activité.



Le DUMISTE : un agent du territoire

Son champ d'activités professionnelles est large:

Au sein de la Fonction publique d'état

- À l'école élémentaire et maternelle et ponctuellement en collège

Au sein de la Fonction publique territoriale

- Dans les établissements d'enseignement artistique
- Dans les secteurs de la petite enfance
- Dans les services et équipements culturels
- Dans les lieux de production et diffusion artistique

Au sein de la Fonction publique hospitalière

- Services pédiatriques
- Hôpitaux de jour



Le DUMISTE: un agent du territoire

L'action d'un DUMISTE peut concerner :

-directement entre **400-500 usagers**, par des interventions **récurrentes**

-indirectement toute la population d'un bassin de vie (communauté scolaire, habitants d'un quartier...) par des événements ponctuels **fédérateurs**

Le DUMISTE : un agent du territoire

Acteur de l'art au quotidien - Faiseur de lien

Son métier consiste à générer :

- Une **pratique musicale accessible** et immédiate collective et **partagée**
- Une **expérience sensible** et une **expression artistique** individuelle et collective
 - dans les lieux de vie et d'apprentissage
 - dans la vie des individus et en société
- **Du lien social sur un territoire**



Le DUMISTE: des fonctions multiples

Le DUMISTE est compétent pour assurer simultanément ces différentes fonctions :



- coordinateur pédagogique
- médiateur culturel
- coordinateur culturel
- Chef de chœur
- chargé de mission en E.A.C.
- Professeur d'éveil musical
- Musicien : interprète, arrangeur, compositeur
- Intervention milieu scolaire

Le DUMISTE: un formateur

Il peut aussi être amené à conduire des **actions de formation** en direction des professionnels de l'enfance (professeurs des écoles, éducateurs jeunes enfants, étudiants en CFMI, en INSPE...)



Le DUMISTE: un coordinateur



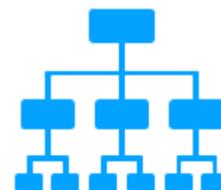
Pour **tous les musiciens intervenants DUMISTES** la coordination de projets partenariaux comprend :

- le travail en autonomie, la coordination d'équipes de projet pluriprofessionnelles, issues de différentes institutions
- la coordination de l'ensemble des aspects (= l'ingénierie) d'un projet : artistique, pédagogique, technique, logistique

Le DUMISTE: un coordinateur

Cette fonction partenariale, **partie intégrante du métier**, reste **sous-valorisée** au regard

- des hautes compétences qu'elle nécessite
- de l'énergie qu'elle mobilise
- du temps de travail et de la disponibilité qu'elle demande



Le DUMISTE : un emploi féminin

Le métier de DUMISTE est exercé à 70 % par des femmes.
A qualification et niveau de diplôme égaux, ce métier reste sous-valorisé.

Coïncidence ?



Le cadre d'emploi du DUMISTE

- Agent de la Fonction Publique Territoriale : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1ère ou 2ème classe
- Salarié du secteur associatif (convention collective nationale de l'animation 3246 ECLATS, avec le titre de "Professeur")
- Agent ou salarié d'entreprises culturelles (EPCC...)

Et autres "sous-cadres" d'emploi: vacation, auto-entrepreneuriat, contrats précaires...

Constats positifs

Les DUMISTES bénéficient d'une **reconnaissance de leurs qualités professionnelles** :

-par leurs partenaires (savoir faire artistique, pédagogique, organisationnel, institutionnel...)

-par leurs employeurs (polyvalence, adaptabilité, autonomie, capacité d'innovation...)

De nombreux DUMISTES occupent des postes à responsabilités: direction de services ou de structures culturelles, conservatoires...

Constats négatifs

Les DUMISTES sont fortement exposés aux risques professionnels qui génèrent de très nombreux :

- abandons de carrière
- reconversions professionnelles
- temps partiels involontaires (fatigue, épuisement professionnel)

Des cas évoluant jusqu'à l'inaptitude professionnelle (déclarée par la médecine du travail)

On constate :

- une crise des vocations
- une pénurie à l'embauche

Constats négatifs

Risques professionnels affectant le DUMISTE

Principaux risques physiques :

- exposition au bruit, fatigue vocale
- nombreux déplacements (lieux de travail multiples, sans bureau et outils de travail dédiés...)
- port et manutention de charges

Inadaptation fréquente des locaux dédiés à l'activité musicale et/ou partage de salles à usage polyvalent; manque de matériel de qualité et d'aide technique pour les séances et les présentations



Constats négatifs

Risques professionnels affectant le DUMISTE

Principaux risques psychosociaux :

- charge mentale due à l'intensité et à la complexité du travail (diversité de tâches, nombre de classes/groupes, multiplicité de contenus et projets, contraintes d'espace et de temps...)
- isolement professionnel
- stress généré par des injonctions multiples, parfois paradoxales (attentes des différents interlocuteurs et institutions : agents territoriaux travaillant dans des établissements de l'Education Nationale)
- manque de temps pour se ressourcer pouvant entraîner une perte d'identité artistique (socle du métier)
- manque de reconnaissance symbolique

Charge mentale du DUMISTE

Finir montage vidéo des CP
Créer lien youtube

Atelier parent/enfant : Chansons et activités
à proposer
thème « les couleurs »

Prep entretien pro
Checker catalogue CNFPT /CFMI

Passer en mairie signer le document pour
remise des clés salle
ATTENTION seulement entre 9h et 11h30

Réfléchir aux contenus des projets de l'année
prochaine
Rencontrer nouvelle direction Crèche /R.A.M.

SOS collègues : Comment faire avec
l'élève de Madame X

Récupérer bilan signé sur le drive
Relire en équipe
Envoyer à l'I.E.N.

Caler date concert maison de retraite



TO DO LIST

- ✓ Prévenir directeurs changements horaires : semaine des finalisations
- ✓ Relancer doodle réunion projet
- ✓ Fixer réunion bilan
 - Récupérer instruments CE2 école
 - Changer les cordes de la guitare
 - Retravailler l'accompagnement de la chanson
- ✓ Changer les paroles du couplet 4
 - Mémoriser chorégraphie finale
 - Emprunter gaffeur
 - Demander les baguettes de percu, vérifier les peaux des tambours
 - Enregistreur : penser à transférer contenu carte SD
 - Acheter 6 piles
- ✓ Passer théâtre vérifier installation avec régisseur

Constats du CSFPT

Le rapport (dit « De Carlos ») **voté à l'unanimité** par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) en 2018 précise p.46

“On constate de plus en plus, des abandons de carrière précoce chez ces agents, épuisés par des conditions de travail difficiles, mal rétribués et non reconnus.”

*« **Depuis l'origine, le métier de DUMISTE est beaucoup plus proche des responsabilités, de l'autonomie et de la formation des PEA. Il n'est pas normal qu'aucune progression de carrière vers ce grade ne leur soit ouverte. Il est donc urgent de reclasser les DUMISTES en catégorie A, comme leurs collègues diplômés d'Etat. »***

<https://www.csfpt.org/RAPPORT DE CARLOS>

Constats du CSFPT

Le rapport De Carlos pointe :

« *l'existence d'un sous professorat dans la FPT.* »

« Depuis la réforme Jospin en 2000, les métiers de l'enseignement sont exercés exclusivement par des agents de catégorie A dans la Fonction publique d'Etat. Or, la filière enseignement artistique de la FPT regroupe plus d'agents de catégorie B que de catégorie A. »

Ce conseil (CSFPT) réunit les représentants des employeurs et du personnel. Il a un rôle consultatif et est saisi pour avis des projets de loi.

<https://www.csfpt.org/RAPPORT DE CARLOS>

Constats du CSFPT

Le rapport De Carlos ajoute :

*« Les DUMISTES n'ont, à ce jour, **aucune possibilité d'évolution de carrière** vers un grade de professeur, car leur discipline n'existe pas dans le cadre d'emplois de professeur, aucun diplôme n'est reconnu en ce sens »*

“On les retrouve enseignants en conservatoire, ou, souvent, à des postes de direction, malgré un classement en catégorie B !”

Constats des syndicats

En annexe 6 du rapport de Carlos la CGT indique :

"Que dire de l'impossibilité des intervenants en milieu scolaire d'accéder au grade de professeur, alors que les qualités d'autonomie, de polyvalence, de coordination et de savoir-faire requis dans cette fonction les placent naturellement dans le profil d'une catégorie A ?".

"Les enjeux de l'enseignement artistique territorial sont aujourd'hui indissociables de ceux de la FPE. Le rapprochement statutaire avec l'Education Nationale et avec l'enseignement supérieur artistique d'Etat sera le fil conducteur pour repenser la cohésion d'une filière aujourd'hui en grande souffrance, mais qui doit au moins se mettre au niveau de ses homologues de la Fonction Publique d'Etat."

Constats des syndicats

Toujours dans l'annexe 6 du rapport de Carlos :

" La CGT revendique depuis 1999 pour ces personnels, à qui est confié l'apprentissage artistique de nos enfants, l'intégration en catégorie A. Vingt ans plus tard, il est temps de répondre positivement à cette exigence d'égalité de traitement avec nos collègues de l'Éducation Nationale. Nous ne pouvons plus avoir de personnel chargé d'enseignement en catégorie B avec des traitements avoisinant le SMIC en début de carrière !"

DUMISTE : un déclassement permanent

Comme tous les agents de la filière culturelle (enseignement artistique) :



- Les DUMISTES voient leur grille indiciaire stagner : En 2007, en fin de carrière le DUMISTE percevait une rémunération égale à 1,91 fois le Smic. En 2021, ce chiffre est ramené à 1,73 fois le Smic. Soit une **perte de 18 points sur 14 ans** par rapport à la valeur du Smic.
- Les DUMISTES sont **exclus du RIFSEEP**. Le régime indemnitaire actuel des DUMISTES plafonne à 219.95 € /mois contre 1583.33 € /mois pour les autres cadres d'emploi de catégorie B de la FPT pouvant tous bénéficier du RIFSEEP.

DUMISTE : inégalités de traitement

Les DUMISTES sont **non éligibles aux primes REP et REP+** versées aux personnels enseignants exerçant dans un établissement rattaché aux Réseaux d'Éducation Prioritaires. Pourtant les DUMISTES assurent des missions d'enseignement auprès de ces publics au même titre que les professeurs de l'Education Nationale.

Les DUMISTES sont **non éligibles à la NBI** versées aux agents territoriaux exerçant leurs missions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pourtant le décret 2006-780 du 3 juillet 2006 établit la liste de fonctions éligibles dont : les fonctions de conception, de coordination, d'animation et de mise en œuvre des politiques publiques en matière culturelle.

DUMISTE : Incohérences et inégalités



A sa création dans les années 80, le DUMI a été placé à égalité avec le DEUG des instituteurs (niveau bac +2).

Depuis, le statut de l'instituteur a évolué vers celui du « professeur des écoles » et la **catégorie A**. Le DUMISTE, malgré la reconnaissance du DUMI au niveau 6 en 2017 (niveau requis pour accéder à la catégorie A) est resté en **catégorie B**.

Seuls les Professeurs de la Ville de Paris (chargés de l'enseignement musical à l'école primaire), qui assurent les mêmes fonctions que les DUMISTES, relèvent de la catégorie A.

N.B. Dans l'ensemble de la filière enseignement artistique de la FPT, les compétences musicales ne sont valorisées ni par le positionnement statutaire, ni par la rémunération.

Le DUMISTE : un enseignant parmi d'autres

Une comparaison entre :

- **Référentiel métier du musicien intervenant DUMISTE:**

<http://www.referentiel-metier>

- Référentiel du Professeur d'enseignement du second degré (CAPES)

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

- Fiche « Professeur d'Enseignement Artistique » du Guide de métiers du CNFPT

<https://infos.emploi-public.fr/article/professeur-d-enseignement-artistique-fiche-metier-eea-5177>

- Règlement de service du Professeur de la Ville de Paris (les missions)

<http://snadem.com/wp-content/uploads/2015/10/reglementdeservice2014.pdf>

révèle des **compétences et missions identiques avec ces métiers de catégorie A.**

Les spécificités générées par les différents cadres institutionnels confirment l'équivalence des compétences entre ces métiers.

Les partenaires du DUMISTE en catégorie A

Les partenaires professionnels quotidiens du DUMISTE sont :

- Les Professeurs des écoles: catégorie A
- Le Conseiller pédagogique en éducation musicale: catégorie A
- Les Professeurs d'éducation musicale et de chant choral certifié: catégorie A

Mais aussi :

- Les Bibliothécaires territoriaux: catégorie A
- Les Professeurs de la Ville de Paris: catégorie A

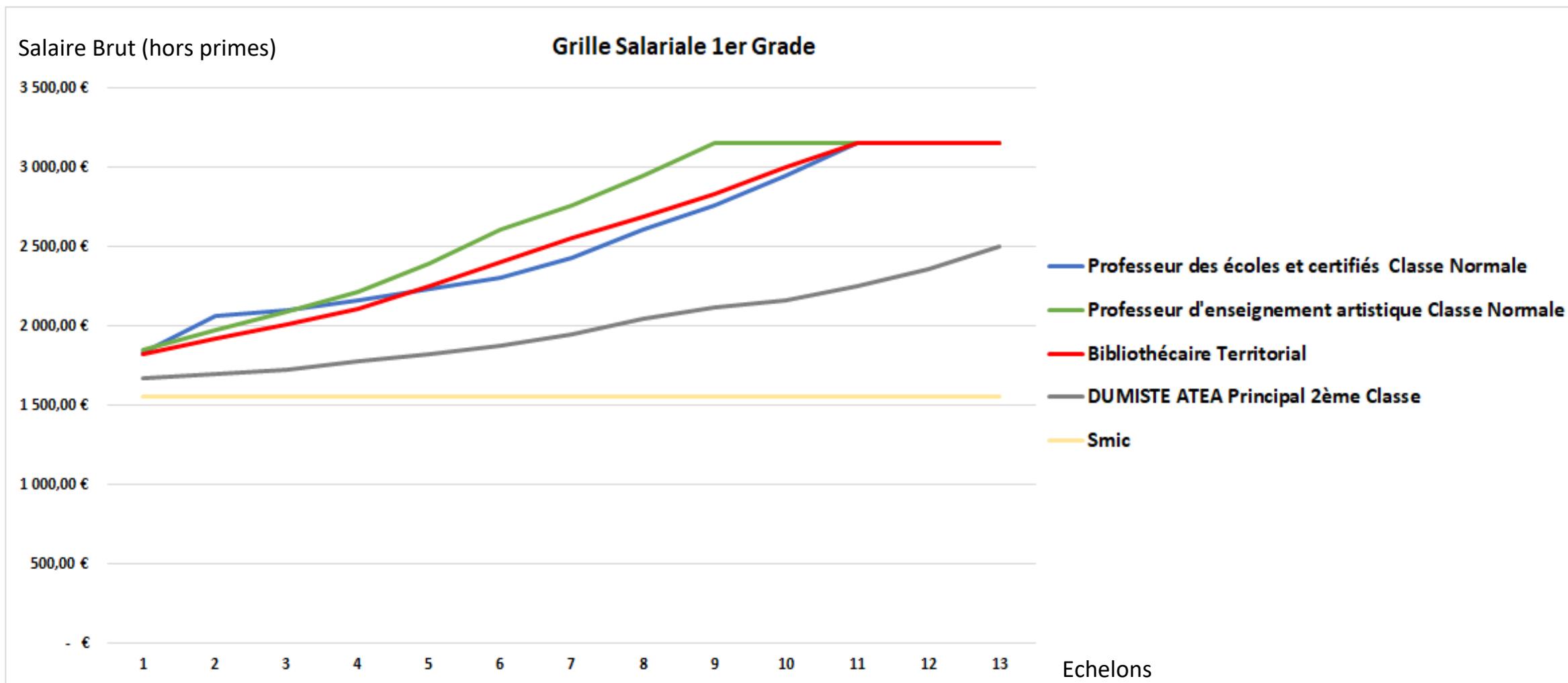
Le niveau de diplôme requis pour l'accès au concours de catégorie A dans la fonction publique territoriale

Quelques exemples :

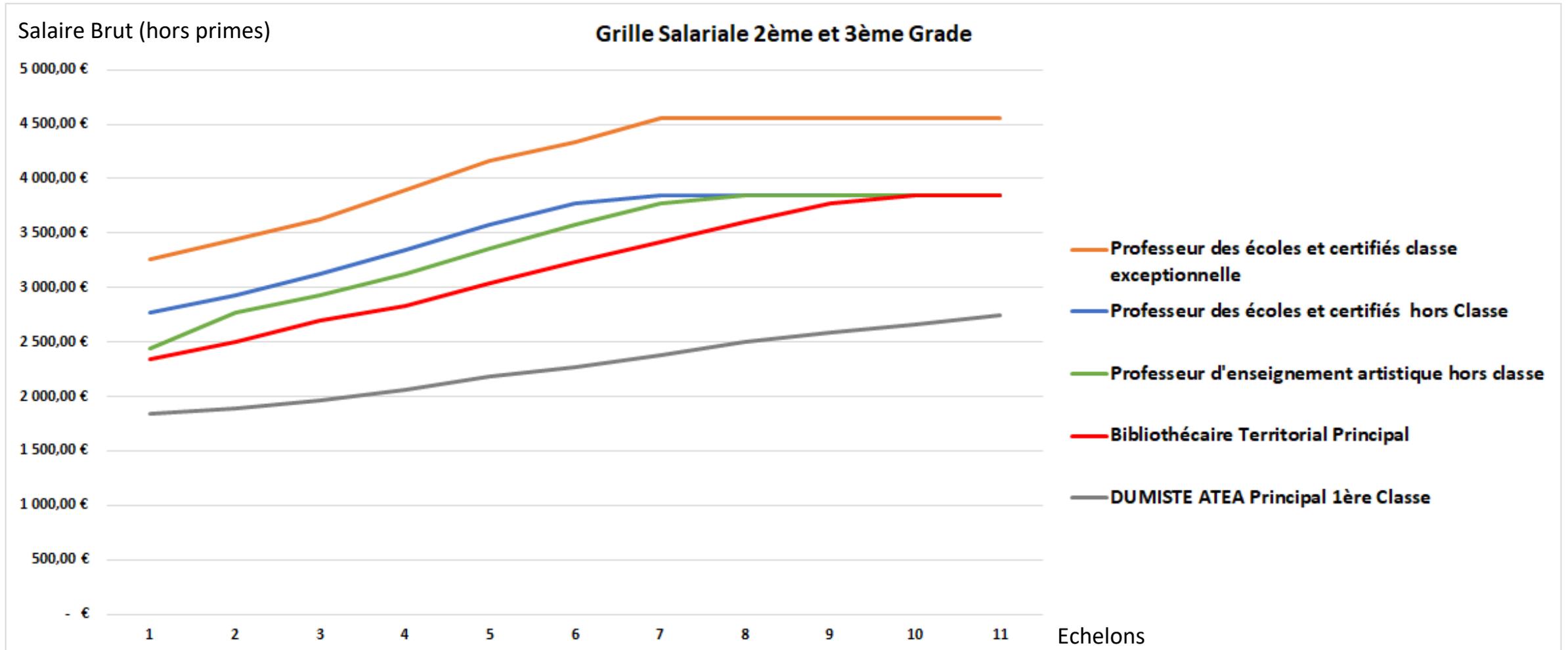
- Bibliothécaire territorial : diplôme de niveau 6 → catégorie A
- Attaché territorial : diplôme de niveau 6 → catégorie A
- Conseillers territoriaux APS : diplôme de niveau 6 → catégorie A

**DUMISTE Assistant Territorial d'Enseignement Artistique :
diplôme de niveau 6 → catégorie B !**

Comparaison salaires bruts : 1er Grade



Comparaison salaires bruts 2ème et 3ème Grade



DUMISTE : une impasse professionnelle



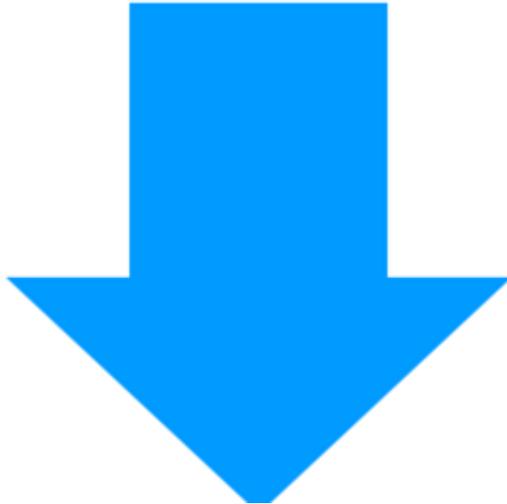
Pour les DUMISTES **une évolution de carrière** vers le cadre d'emploi supérieur est **impossible**. Leur discipline est absente de la catégorie A. **Pour évoluer ils doivent changer de métier.**

Les DUMISTES, fonctionnaires de catégorie B, **ne peuvent prétendre à la mobilité « inter-fonctions publiques »**. Les fonctionnaires des autres versants de la fonction publique ayant des missions équivalentes aux DUMISTES exercent tous en catégorie A.

Inadéquation



Le niveau du diplôme
La charge de travail
Les responsabilités confiées



La rémunération
Les conditions statutaires
Les possibilités d'évolution de carrière

Nos préconisations

**Création d'une nouvelle discipline en catégorie A :
Professeur d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)**

PEAC à décliner en plusieurs spécialités : musique, danse, art dramatique, arts visuels...

Suppression de la discipline « intervention en milieu scolaire » en catégorie B:
un seul cadre d'emploi à plusieurs grades pour les DUMISTES.

Nos préconisations: un cadre d'emploi adapté

Professeur d'Education Artistique et Culturelle

- Grade N°1 Professeur EAC Classe normale :
1827 € au 1er échelon et 3153 € au dernier échelon (Brut mensuel)
- Grade N°2 Professeur EAC Hors classe :
2764 € au 1er échelon et 3847 € au dernier échelon (Brut mensuel)
- Grade N°3 Professeur EAC Classe exceptionnelle * :
3256 € au 1er échelon et 4554 € au dernier échelon (Brut mensuel)

*A condition d'une qualification supplémentaire au DUMI ou au DE ou d'une responsabilité supérieure (exemple responsabilité d'un service)

Nos préconisations: un régime indemnitaire adapté

Appliquer un régime indemnitaire tenant compte des conditions d'exercice et des fonctions du DUMISTE :

- Versement de la NBI du cadre d'emploi de catégorie A pour les missions exercées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Alignement du montant de la NBI aux primes REP et REP + versées aux collègues professeurs de l'Education nationale
- Instaurer le RIFSEEP en valorisant les missions d'enseignement

Nos préconisations: un traitement égalitaire



Le principe de traitement égal pour travail de valeur égale doit être appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire concernant le **DUMISTE, un métier à prédominance féminine.**

Professeur PEAC : un statut de référence

Pour les collectivités qui souhaitent :

- maintenir un haut niveau d'EAC sur le plan musical
- s'approcher du «100% EAC» touchant à l'ensemble des spécialités et des disciplines artistiques
- s'appuyer sur des professionnels capables de remplir à la fois des fonctions artistiques, pédagogiques, partenariales et territoriales
- éviter les problèmes récurrents d'inaptitude, de reconversion ou de reclassement professionnel des DUMISTES

Professeur PEAC : un statut de référence

Pour les enseignants et intervenants professionnels de la fonction publique qui souhaitent :

- mettre leur énergie au service d'un métier reconnu à sa juste valeur
- pouvoir dérouler une carrière complète dans le métier de leur choix
- bénéficier de la mobilité inter-fonctions publiques: CPEM, professeur d'éducation musicale au collège...selon l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 qui prévoit la création de « cadres inter-fonctions publiques »

Professeur PEAC : un statut de référence

Pour les enseignants et intervenants professionnels relevant du secteur associatif qui souhaitent :

- faire évoluer leurs conditions de travail en appui sur ce nouveau statut de référence

en œuvrant par exemple à la création, au sein de la convention collective de l'animation 3246 à la création d'une nouvelle catégorie, plus adaptée et avantageuse que celles de « l'animateur » et du « professeur » en termes de rémunération, de temps de service...

Le « Grenelle » de l'EAC

Les mondes de l'Éducation et de la Culture ont souffert de la crise sanitaire.

Les retards dans l'enseignement et l'éducation artistique s'accumulent: Il est urgent de renforcer les liens entre les acteurs de la culture et la communauté éducative.

L'Éducation Artistique et Culturelle est un des axes à développer prioritairement pour aider la société à se relever de cette crise.

Les DUMISTES professionnels de l'EAC et l'ensemble des métiers de la filière enseignement artistique demandent l'organisation d'un Grenelle consacré à l'EAC et aux professionnels qui la portent.

Le Valois de la Culture

Comme le Ségur de la Santé, le **Valois de la Culture doit être mené** pour porter le système de l'enseignement et de l'éducation artistique en France à la hauteur des défis.

L'objectif est :

- de revaloriser l'ensemble des métiers de la filière culturelle enseignement artistique
- d'améliorer le quotidien des professionnels enseignants
- d'améliorer la prise en charge des élèves, usagers du service public